L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

VOLUME. No 70. NEW ORLEANS.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 15 SEPTEMBRE.

Les candidatures nationales.

LETTRE D'ACCEPTATION

DE

HORATIO SEYMOUR.

Au général G. W. Morgan et autres, membres du comité, &c.

Utica, 5 août 1868.

MESSIEURS: Lorsqu'à New York, le 11 juillet, en présence d'un vieux camarade, vous m'avez offert, en nom de la Convention nationale démocratique, la nomination faite à l'unanimité de ma personne comme candidat de cette Convention pour les fonctions de Président des Etats-Unis, je déclarai que "je ne trouvais pas de termes convenables pour exprimer ma reconnaissance du bon vouloir et de la bienveillance qui me faisaient désirer venait de me témoigner. Je n'avais ni recherché ni espéré cette nomination. Mon ambition dans—ce que je ne puis faire maintenant—de prendre une part active à la grande tâche engagée pour la restauration d'un bon gouvernement, et pour le rétablissement de la paix et de la prospérité dans le pays. Mais j'ai été entraîné par le courant irrésistible qui nous emporte vers un grand changement politique et je me trouve hors d'état d'y résister.

Vous m'avez remis une copie des résolutions exprimées par la Convention et qui indiquent la position qu'elle a prise sur les grandes questions qui agitent aujourd'hui le pays. Comme président de cette Convention, la teneur et la portée de ces résolutions me sont familières, comme l'un des membres de la Convention, je sais un de ceux qu'elle liant. Elles sont conformes à ma manière de voir; je les accepte comme guide dans la lutte où nous entrons, et je m'efforcerai, à l'avenir, de les mettre en pratique, partout où je me trouverai placé, dans ma carrière politique et dans ma vie privée.

Je déclarai alors que je vous adresserai mon acceptation par une lettre, suivant l'usage accoutumé. Je ne vois, après réflexion, aucune raison pour changer ce précédent les termes de l'approbation que j'ai donnée aux résolutions de la Convention. Si je n'ai pas plus tôt remplie la formalité de vous communiquer par écrit ce que j'avais exprimé publiquement, c'est que je voulais voir quelle lumière les débats du Congrès pourraient jeter sur les intérêts du pays.

Les actes de cette assemblée, depuis l'ajournement de la session, ne peuvent rien ajouter à ma ferme conviction que, par un changement du pouvoir politique, le peuple s'obtenne ce qu'il a droit d'attendre, en exposé clair et précis de ce qui a été fait de l'argent qui on a tiré de lui depuis huit ans. Les hommes réfléchis sentent qu'il y a eu, dans l'administration des finances, des fautes qu'on n'a pas intérêt parvenir à la connaissance du public.

Le parti républicain, non seulement s'est allié avec le pouvoir militaire, qui va être employé pour diriger contre eux les électeurs dans beaucoup d'Etats, mais encore il perpétue sa session dans le but avoué de faire les lois qui gouvernent ceux-ci, comme en vue des élections qui auront lieu dans quelques semaines. Au lieu de s'ajourner, il a donc pris un congé pour s'assembler de nouveau si son intérêts de parti le demandent.

Jamais, jusqu'à présent, dans l'histoire de notre pays, le Congrès n'avait pris ainsi une attitude menaçante envers ses électeurs. Cédant à son influence, quelques uns des Etats organisés par ses agents, proposent de priver le peuple du droit de voter pour les électeurs présidentiels, et c'est pour la première fois qu'on prend d'audacieuses mesures pour détruire le droit de suffrage. A mai c'est-il pas surprenant que les hommes qui prétendent voiler, dans une parcelle conduite, la preuve que ceux qui dirigent la politique du parti républicain sont mis par des moyens plus puissants et plus profonds que le simple désir de retenir le pouvoir politique, la preuve qu'ils redoutent de voir certains faits dévoilés et que cette crainte les conduit à des actes d'un caractère aussi désespéré et aussi impolitique.

Un grand nombre des mesures et des organes les plus habituels du parti républicain ont ouvertement déployé la violence des actes du Congrès et leur tendance à entretenir la discorde dans notre pays. Les grands intérêts de l'Union demandent la paix, l'ordre et la sécurité sur relations internationales, sont lesquelles nous ne pouvons maintenir la foi ni l'honneur de notre gouvernement. L'esprit des hommes d'affaires est en proie à une incertitude pénible. Le temps que nos ouvriers doivent consacrer au travail est subitement gêné par des conséquences à l'existence, coût que revient exorbitant les exactions directes et indirectes du gouvernement; et nos populations sont harassées par les demandes fréquentes des percepteurs d'impôts.

Il y a dans tout le peuple, sans distinction de parti, un sentiment très fort en faveur d'une ligne de conduite qui puisse restaurer l'ordre la confiance, et soulever les fardeaux qui entravent et gênent actuellement l'industrie du pays. Cependant, où en essaient, ceux qui sont au pouvoir ont, dans le Sénat et dans la Chambre des Représentants, joté de nouveaux éléments de discorde et de violence. Que a même comme représentants de quelques uns des Etats du Sud des hommes qui sont venus déclarer qu'ils ne peuvent exister sous protection militaire dans les Etats qu'ils prétendent représenter. Ces hommes voulaient des lois pour le Nord aussi bien que pour le Sud, ils ne nomment qu'il y a quelques jours, demandaient en suppliante que le Congrès leur donnât le pouvoir dans leurs Etats respectifs. Ils ont aujourd'hui l'action des deux Chambres de ce même Congrès. Entrés dans cet assemblée, l'esprit rempli de cette question, ils demandent que le Congrès regarde comme étant dans le pouvoir de leur Etats d'où ils viennent, ils demandent que la majorité de ces Etats, comprenant la partie la plus intelligente de la population, soit traitée comme anomie public, de façon qu'ils puissent maintenir leur contrôle sur frais du peuple de Nord, et de sorte qu'il n'y ait au Sud ni paix ni bon ordre autres que la paix et l'ordre qui seront établis par l'arbitraire.

Tout homme intelligent sait non seulement qu'ils ne doivent leur position actuelle qu'au désordre, mais encore que nous les motifs qui leur font désirer de la perpétuer viennent de l'amour du pouvoir et de lucre. Le désir de la vengeance les porte à maintenir le Sud dans l'anarchie. Tant qu'elle existe ils sont indépendants de la volonté ou des vœux de leurs concitoyens. Tant que la confusion règne ils sont les dispensateurs des profits et des honneurs qui proviennent d'un gouvernement reposant uniquement sur la force.

Ces hommes sont aujourd'hui placés dans des positions où ils peuvent non seulement recommander l'adoption de leurs vues politiques, mais encore l'usage. Quand ces mêmes hommes, de cette manière, des sénateurs des autres Etats du Sud, bien qu'en réalité ils n'aient pas de constituants, ils auront plus de pouvoir au Sénat qu'une majorité du peuple de cette Union, réunissant dans neuf des grands Etats. C'est en vain que des chefs du parti républicain ont protesté contre la politique qui a conduit à ce résultat.

Tandis que les chefs de la récente rébellion se sont soumis aux résultats de la guerre, et sont maintenant tranquillement engagés dans des entreprises utiles pour eux-mêmes, leurs familles et leurs amis, et tandis qu'ils cessent, par la force de l'exemple, de ramener le peuple du Sud à l'ordre et à l'obéissance qui sont nécessaires non seulement à son bien être mais encore à la grandeur et à la prospérité de notre patrie, tout ceux qui, sans capacité et sans influence, ont été jetés par les agitations des convulsions civiles, dans des positions honorifiques et lucratives, s'efforcent d'utiliser les passions sauvagelles ils doivent leur élévation, et le poussent des clameurs pour affirmer qu'ils sont les seulemis de l'Union. La preuve de notre amour pour l'Union se saurait avoir de fondement certain que dans une estime fraternelle et dans un désir commun de contribuer au maintien de la paix et de l'ordre et à la félicité de toutes les parties du pays.

Les événements qui se sont accomplis au Congrès depuis l'ajournement de la Convention ont considérablement augmenté l'importance de la victoire politique que représentent ceux qui cherchent à ramener l'économie, la simplicité et la justice dans l'administration de nos affaires nationales. Il y a beaucoup de républicains, parmi ceux qui ont resté fidèles à leur parti, qui ont regretté les mesures extrêmes et violentes auxquelles il s'est laissé emporter. Ils ont persisté à croire que, bien qu'ils condamnassent ces mesures politiques fût mauvaise, leur intention était cependant bonne. Mais, aujourd'hui, ils doivent s'apercevoir que le parti républicain est dans une condition telle qu'il ne peut appliquer une politique de paix, quelles que soient ses intentions. C'est un malheur non seulement pour un pays, mais encore pour le parti qui gouverne, quand l'action de ceui-ci n'est arrêtée par aucune forme d'opposition. Qu'à cet malheur les parti républicain que les événements des dernières années lui ont donné ait été pervertir qu'il a pu enchaîner l'Exécutif, entraver le judiciaire, et mettre en vigueur les lois des plus imprudents et des plus violents d'entre ses membres. Quand un pareil état de chose existe dans un pays, il arrive toujours que ce parti a pas contrôlé par le jugement des plus habiles chefs. Il n'y a peut-être pas un des hommes capables qui ont aidé à former l'organisation républicaine, et qui ne l'aient, depuis quelques ans, mis en garde contre ses excès, qui n'ait été renversé ou forcé d'abandonner ses convictions relativement à ce que demandent les intérêts du pays, ou s'il était trop patriote pour le faire, qui n'ait été repoussé des rangs du parti.

S'il en a été ainsi précédemment, que ferai le parti avec toute nouvelle influence d'hommes qui, sans le moindre respect pour les vues de ceux qui viennent de leur donner leurs pouvoir, commencent leur carrière législative en demandant des armes, en prétendant que leurs Etats soient considérés comme en guerre civile, et en déclarant qu'ils sont maintenus de dégrader le Président des Etats Unis, dès qu'ils pourront persuader ou forcer le Congrès à produire de nouveaux actes d'accusation.

Le parti républicain est, assez bien que nous, intéressé à mettre un terme à cette violence. Il doit être clair pour tout homme qui pense qu'une nouvelle disposition du pouvoir politique tend à arrêter la violence des mesures de parti et à assurer la paix et le bon ordre dans le pays. L'élection d'un Président démocrate et d'une majorité démocrate des membres de la Chambre des représentants ne donnerait pas au parti le pouvoir de faire des changements soudains et violents, mais elle servirait à mettre un terme à ces mesures extrêmes qui ont été déplorées par les hommes les meilleurs des deux partis. Le résultat contribuerait certainement à cette paisible restauration de l'Union et au rétablissement des relations fraternelles que le pays désire. Je suis sûr que les meilleurs hommes du parti républicain déplorent, tout autant que je le fais, l'esprit de violence qui semble ceux qui ont été récemment admis à des sièges au Congrès comme envoyés des Etats du Sud. Le régime de guerre civile qu'ils ont mis en vue doit être odieux à tout homme au jugement droit.

Je n'ai aucune espérance personnelle qui puisse faisant mon jugement au sujet de l'élection prochaine. Quelconque a été et mouvé les de votre qu'ils opposent les fonctions de Président des Etats-Unis, je peut indiquer de ce fait une idée précise des sacrifices et des labeurs de celui qui veut être à la hauteur de ces devoirs. Celui là ne doit pas se laisser aller au gré des courants populaires mais vivre politique et sans but. Lois de la. Car, notre Constitution, tout en donnant justement la balance du pouvoir à la volonté du peuple, a pour trait caractéristique qu'elle cherche à protéger les droits des minorités. Sa plus grande gloire est de mettre un frein au pouvoir. Elle formule et met en vigueur les maximes et les principes de liberté civile pour le triomphe desquels cet Etat, pendant tous les âges, les martyrs de la liberté. Elle déclare le droit des citoyens d'être garantis dans leurs personnes, leurs maisons et leurs papiers contre des perquisitions et des saisies illégales; que "la Congrès ne fera pas de loi pour l'établissement d'une religion ou le libre exercice d'une religion, ou pour restreindre la liberté de la parole ou de la presse, ou le droit du peuple de faire des pétitions en redressement de torts." Elle assure "le droit d'un jugement prompt et public par un jury impartial."

Aucun homme ne peut légitimement entrer dans l'exercice des fonctions présidentielles, s'il ne peut rien à défendre les droits des minorités. Il doit être prêt à opposer le libre exercice de toutes religies. Il doit dénoncer les mesures qui portent atteinte à ces droits personnels des domestiques ou à la religion du plus humble des citoyens du pays. Il doit maintenir, sans distinction de croyance ou de nationalité, tous les privilèges de la citoyenneté américaine. L'expérience de tout homme public qui a été fidèle à son mandat lui apprend que cet ne peut remplir les devoirs qui lui incombent du Président à moins d'être prêt non seulement à se soumettre aux mécontentements des majorités que parfois, mais encore à supporter la critique des gens honnêtes qui se intérêt égarer par les préjugés ou les fausses interprétations. Cette position n'a pas d'attraits qui puissent donner mon jugement pencé je dis qu'il n'opère au grand changement dans l'esprit public. La masse du parti républicain est plus réfléchie, plus modérée, plus juste qu'elle ne l'était pendant l'agitation qui a régné durant toute la guerre civile et pendant toute la période qui a suivi.

Comme l'énergie du parti démocrate vient de son dévouement à ce cause et à ses candidats, je pais, sans manquer aux convenances, parler de fait que jamais, dans l'histoire politique de notre pays, la décision d'aucune assemblée semblable n'a été accueillie avec un enthousiasme aussi spirituel et aussi réel que celui qu'a provoqué la position prise par la Convention nationale démocratique, position avec laquelle le choix des candidats n'avait rien à faire. Si d'autres noms avaient été mis en avant, est assurément que le nom de celui qui vous parle a été jeté par les sentiments qu'éveillaient les principes exprimés par la Convention.

J'ai, à diverses reprises, exprimé mon opinion sur toutes les questions qui divisent les partis en lutte, et je n'ai crois pas nécessaire de la répéter ici.

Les questions sur lesquelles repose la lutte sont claires et se peuvent être observées et contournées par les sophismes de nos adversaires. Elles ne réservent toutes dans cette tentative, sous tous les noms et sous tous les déguisements imaginables, à toujours caractérisé les propositions du parti démocratique, mais elles n'a pris une forme nouvelle prononcée et aussi audacieuse que dans ce conflit.

Les adversaires du gouvernement libre et constitutionnel, au mépris des termes formels de la Constitution, ont érigé un despotisme militaire dans dix des Etats de l'Union; ont enlevé au Président le pouvoir qui lui est investi par la loi suprême, et ont privé la Cour Suprême de sa juridiction; le droit d'être jugé par un jury est le grand privilège de l'habeas corpus, sauvegarde de chaque citoyen, qui remontant aux plus anciennes traditions de nos ancêtres et vue en vigueur, de la Révolution, ont cherché à assurer pour toujours à leurs enfants, dans la Charte fondamentale de nos libertés, ont été outrageusement foulés aux pieds par un fragment de Congrès; des Etats qui ont été communauté d'hommes de notre race, ont été pourvoirés, convaincus, condamnés et privés de leurs droits comme citoyens, sans mise en accusation, sans jugement, sans audition de témoins, en vertu des dispositions de lois congressionnelles ayant un effet rétroactif et au mépris de la prohibition constitutionnelle qui refuse même à un Congrès entier et loyal l'autorité de passer un bill de fugitive ou aucune loi rétroactive.

La même autorité usurpatrice a substitué comme électeurs aux hommes de notre race, nommé illégalement privés de leurs biens et de leurs droits, une horde de nègres ignorants qui sont entretenus dans l'oisiveté avec les fonds publics, et lignés pour déposiller les hommes de race blanche de leur droit de naissance, au moyen du mécanisme du Bureau des Affranchis et d'émissaires des compriseurs dans d'autres Etats; et, pour compléter l'oppression, le pouvoir militaire de la nation a été mis à leur disposition pour rendre la barbarie souveraine maîtresse.

Le chef militaire, sous le prestige duquel ce Congrès usurpateur a cherché un refuge depuis la promulgation de ses plans pour le peuple libre du Nord dans les élections de l'année dernière, et qu'il a choisi comme son candidat pour se garantir contre les résultats de sa propre perfidie et de ses propres crimes, a annoncé l'acceptation de sa nomination et sa disposition à maintenir l'usurpation congressionnelle sur huit millions de la race du Sud, sionde au sol par ses baïonnettes. Il s'écrie: "Ayons la paix."—" La paix règne à Varsovie", tel a été la phrase qui a annoncé la fin des libertés d'une nation. "L'ordre c'est la paix", c'est dérié Bonaparte quand la liberté et ses défenseurs expirant sous la pointe de son épée.

La paix à laquelle invite Grant est la paix du despotisme silé mort. Ceux qui cherchent à restaurer la Constitution; en exécutant la volonté du peuple, en condamnant les actes de reconstruction, déjà condamnés dans les élections de l'année dernière (et qui, j'en suis convaincu, le seront encore plus expressément par l'élection du candidat démocrate comme Président des Etats-Unis), sont dénoncés comme des révolutionnaires par les partisans de ce Congrès à l'esprit vindicatif. Le suffrage sûpre que le vote populaire de New York, de New-Jersey, de la Pennsylvanie, de l'Ohio, de Michigan, du Connecticut et d'autres Etats a condamné comme contraire à la lettre de la Constitution; doit être maintenu parce que cela plaît aux sénateurs et aux représentants de ces Etats.

S'il le peuple condamne de nouveau ces atrocces mesures par l'élection d'un candidat démocrate comme Président, elles ne devront pas être l'objet d'une attente! Bien que la Cour Suprême ait décidé qu'elles sont inconstitutionnelles, et bien que le Président ait juré de maintenir et de défendre la Constitution, la volonté d'une frac ion du Congrès renforcée par les émissaires que le parti a envoyés au Sud, et soutenue par les bayonnettes, doit être maintenue contre la volonté du peuple et contre la décision de la Cour Suprême et contre le serment solennel du Président de maintenir et de défendre la Constitution. C'est révolutionnaire d'exécuter la volonté du peuple; c'est révolutionnaire d'exécuter le jugement de la Cour Suprême; et ce serait révolutionnaire que le Président veuille obéir à son serment de défendre la Constitution!

Cette fausse interprétation du principe vital de notre gouvernement est le dernier recours de ceux qui voudraient que leur reconstruction arbitraire prît racine et remplaçât nos vieilles institutions. La raison dire qu'il faut que la Constitution soit restaurée et que la volonté du peuple soit de nouveau souveraine. L'appel au scrutin paisible pour arriver à ce but n'est pas une guerre, n'est pas la révolution. Ceux-là font la guerre et la révolution qui tentent d'arrêter ce moyen pacifique pour mettre à l'écart le despotisme militaire et le pouvoir usurpateur d'un Congrès, qui prétend s'arroger le pouvoir absolu sur ce système indigéré de liberté réglée et de pouvoir modéré. Il faut sortir de cette voie, c'est la seule qui conduise à la paix.

La paix viendra avec l'élection du candidat démocratique, et non avec l'élection de ce guerrier entraîné dont les baïonnettes sont maintenant à la gorge de huit millions d'habitants du Sud, pour les forcer à l'appuyer comme candidat à la Présidence, et pour les soumettre à la domination d'une race étrangère d'hommes à demi-barbares. Où ne pas pas facilement obligeant de la vérité et de bonne l'interprétation des choses qu'en soulamant ce candidat armé de pied en cap comme un ange de paix.

Je suis, etc.

FRANK P. BLAIR.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

BUREAUX DE LA COMPAGNIE, Nlle-Orléans, 31 janvier 1868.

Conformément à la Charte, notre Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867:

Sur les risques d'incendie	$1,115,216 35
Sur les risques de mer	64,486 34
Sur les risques des rivières	32,792 81
Total des primes	$1,211,495 41
Moins: Primes non encaissées le 31 décembre 1867	$115,622 66
Primes remboursées	4,115 61
	119,677 41
Montant net des primes	$1,091,818 00

Portes: Sur les risques d'incendie	$39,792 00
Sur les risques de mer	1,000 00
Sur les risques des rivières	10,000 00
	$50,792 00
Plus, les risques non expirés pour 1868	$1,041,026 00
Primes remboursées pour 1868	6,000 00
	$ 46,914 00
Montant net des primes le 31 déc. 1867	$1,087,940 00
Portes payées dans le même période	
Sur les risques d'incendie	$38,662 72
Sur les risques de mer	39,641 70
Sur les risques de rivières	8,000 00
	86,302 94
Plus, réassurances	$ 3 75
Escompte de primes	48,46 67
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en moins	71,619 38
Réserve pour payer les risques non expirés le 31 décembre 1867	69,212 20
Bénéfice net	$ 97,161 91

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Bons sur bonnes hypothèques de la ville	$167,200 00
Bons à 6 pour cent, payables en or, sur bonnes hypothèques de la ville, Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et de Mexique, évalués à 90 c.	56,000 00
Bons du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest, évalués à 90 c.	71,400 00
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c.	17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c.	2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer de Mexique, évalués à 50 c.	3,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c.	4,500 00
Actions de banques et de la Compagnie du Gaz, etc.	303,456 00
Prêts sur garantie	20,000 00
Prêts sur hypothèques	41,000 00
Billets à marge	11,000 00
Primes dues et en voie de la perception	67,183 00
Surlus d'autres Compagnies d'assurances	13,659 00
Monnaie n'ayant pas cours	4,000 00
Comptes de la ville, dû et non reconvrés	2,000 00
En caisse	34,004 41
	$997,903 41

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Jas. G. Gaines,	E. J. Hart
Henry Rennison,	Jas. C. Richs,
H. T. Leonidas,	J. H. Sandke,
R. Simon,	J. S. Sens,
J. G. Sorelli,	Thos. Sloo,
Thos. A. James	

Vote 1-1d

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.

NOUVELLE-ORLEANS, 20 janvier 1868.

DEUXIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir:	
Sur les risques d'incendie	$168,477 88
Sur les risques de mer	65,200 94
Sur les risques de rivières	35 602 76
	$267,084 71
Plus, les risques non expirés pour 1868	66,265 00
	$334,350 71
En moins, les risques non expirés pour 1867	$ 69,415 00
Primes remboursées pour 1867	2,858 84
	$ 66,954 84
Montant net des primes le 31 déc. 1867	$267,395 87
Portes payées dans le même période	
Sur les risques d'incendie	$38,162 72
Sur les risques de mer	39,641 70
Sur les risques de rivières	8,000 00
	85,802 94
Plus, réassurances	$ 3 75
Escompte de primes	48,46 67
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en moins	71,619 38
Réserve pour payer les risques non expirés le 31 décembre 1867	69,212 20
Bénéfice net	$ 97,161 91

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Bons sur bonnes hypothèques de la ville	$167,200 00
Bons à 6 pour cent, payables en or, sur bonnes hypothèques de la ville, Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et de Mexique, évalués à 90 c.	56,000 00
Bons du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest, évalués à 90 c.	71,400 00
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c.	17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c.	2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer de Mexique, évalués à 50 c.	3,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c.	4,500 00
Actions de banques et de la Compagnie du Gaz, etc.	303,456 00
Prêts sur garantie	20,000 00
Prêts sur hypothèques	41,000 00
Billets à marge	11,000 00
Primes dues	34,004
Billets pour actions	84,226 00
	$997,903 41

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Jas. G. Gaines,	E. J. Hart
Henry Rennison,	Jas. C. Richs,
H. T. Leonidas,	J. H. Sandke,
R. Simon,	J. S. Sens,
J. G. Sorelli,	Thos. Sloo,
Thos. A. James	

Vote 1-1d

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867:

Sur les risques d'incendie	$1,115,216 35
Sur les risques de mer	64,486 34
Sur les risques des rivières	32,792 81
Total des primes	$1,211,495 41
En moins: Primes non encaissées le 31 décembre 1867	$115,622 66
Primes remboursées	4,115 61
	119,677 41
Montant net des primes	$1,091,818 00

Portes: Sur les risques d'incendie	$39,792 00
Sur les risques de mer	1,000 00
Sur les risques des rivières	10,000 00
	$50,792 00
Plus, les risques non expirés pour 1868	$1,041,026 00
Primes remboursées	6,000 00
	$ 46,914 00
Montant net des primes	$1,087,940 00
Portes payées dans le même période	
Sur les risques d'incendie	$38,662 72
Sur les risques de mer	39,641 70
Sur les risques des rivières	8,000 00
	86,302 94
Plus, réassurances	$ 3 75
Escompte de primes	48,46 67
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en moins	71,619 38
Réserve pour payer les risques non expirés le 31 décembre 1867	69,212 20
Bénéfice net	$ 97,161 91

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Bons sur bonnes hypothèques de la ville	$167,200 00
Bons à 6 pour cent, payables en or, sur bonnes hypothèques de la ville, Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et de Mexique, évalués à 90 c.	56,000 00
Bons du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest, évalués à 90 c.	71,400 00
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c.	17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c.	2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer de Mexique, évalués à 50 c.	3,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c.	4,500 00
Actions de banques et de la Compagnie du Gaz, etc.	303,456 00
Prêts sur garantie	20,000 00
Prêts sur hypothèques	41,000 00
Billets à marge	11,000 00
Primes dues	34,004
Billets pour actions	84,226 00
	$997,903 41

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Jas. G. Gaines,	E. J. Hart
Henry Rennison,	Jas. C. Richs,
H. T. Leonidas,	J. H. Sandke,
R. Simon,	J. S. Sens,
J. G. Sorelli,	Thos. Sloo,
Thos. A. James	

Vote 1-1d

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867:

Savoir:	
Primes d'incendie	$288,272 39
Primes de mer	47,000 76
Primes de rivières	162,207 15
	$497,480 30
En moins:	
Primes remboursées	$ 4,322 76
Primes non expirées	68,157 00
	$ 68,494 76
Montant net des primes	$429,017 87
Portes payées:	
Sur les risques d'incendie	$103,052 12
Sur les risques de mer	19,641 70
Sur les risques de rivières	8,000 00
	$130,693 82
Escompte de primes	48,46 67
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en moins	71,619 38
Réserve pour payer les risques non expirés le 31 décembre 1867	69,212 20
Bénéfice net	$ 97,161 91

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Bons sur bonnes hypothèques de la ville	$167,200 00
Bons à 6 pour cent, payables en or, sur bonnes hypothèques de la ville, Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et de Mexique, évalués à 90 c.	56,000 00
Bons du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest, évalués à 90 c.	71,400 00
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c.	17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c.	2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer de Mexique, évalués à 50 c.	3,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c.	4,500 00
Actions de banques et de la Compagnie du Gaz, etc.	303,456 00
Prêts sur garantie	20,000 00
Prêts sur hypothèques	41,000 00
Billets à marge	11,000 00
Primes dues	34,004
Billets pour actions	84,226 00
	$997,903 41

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Jas. G. Gaines,	E. J. Hart
Henry Rennison,	Jas. C. Richs,
H. T. Leonidas,	J. H. Sandke,
R. Simon,	J. S. Sens,
J. G. Sorelli,	Thos. Sloo,
Thos. A. James	

Vote 1-1d

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, notre Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes de l'année expirée le 3 mars 1868:

Primes d'incendie	$48,223 44
Primes de rivières	70,924 20
Primes de mer	22,014 00
	$141,662 70
Portes payées:	
Portes sur incendie	$13,629 20
Portes sur les rivières	44,945 20
Portes sur mer	24,972 70
	$123,777 60
Escompte sur primes	20,850 72
Taxes	4,962 12
Réassurances	6,666 25
Primes remboursées	422 00
Dépenses, profits et pertes, etc., intérêts en moins	23,499 80
	$179,178 49
Actif en caisse	$32,484 21
Billets à recevoir	4,962 12
Mobilier	2,072 00
Primes dues	24,665
Billets pour actions	84,226 00
	$148,484 33

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

S. S. BUCKNER, président.

J. SWEET, secrétaire.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Fait à Nlle-Orléans, ce 31 avril 1868.

PARIS CHILDRESS,

Second Justice de la Paroisse d'Orléans.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

ONZIEME ETAT ANNUEL

Des affaires de la Compagnie d'Assurances de l'Union de la Nlle-Orléans.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868.	
Primes sur risques d'incendie	$139,139 39
" " de rivières	29,244 14
" " de mer	58,941 98
Risques non expirés le 30 avril 1867	55,841 91
	$283,165 42
En moins, primes remboursées	4,709 29
Montant des primes	281,866 03
Portes payées dans l'année—	
Portes sur l'incendie	$19,944 10
" sur les rivières	28,209 62
" sur mer	28,669 20
	76,822 92
Réassurances	1,125 94
Escompte et intérêt de notes: en moins, escomptes et intérêt	10,996 20
Taxes et revenu int.	3,771 06
Vingt sous et quinze pr cent remboursé	28,195 02
En réserve pour risques non expirés	57,502 20
	$191,282 03
Bénéfice net	90,583 50

L'actif de la Compagnie est:

Prêts garantis	17,720 00
" par hypothèques	18,100 00
Effets à recevoir pour primes	7,360 45
Actions, bons et autres garanties	146,200 00
Propriété immobilière	18,000 00
Compte individuels pour primes	49,004 21
Cash en caisse	68,555 00
Scrips d'autres Compagnies	2,005
	$312,927 26

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assurmentés et signés publiquement, ce troisième jour de mai 1867.)

S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de vingt pour cent, lequel sera porté en crédit des actions non encore payées. Des certificats d'actions payés en plein seront délivrés aux actionnaires à partir du 1er juillet 1868.

Les Directeurs ont en outre résolu de rembourser vingt cinq pour cent du scrip (non encore payé) de la Compagnie, à partir du 1er juin 1868.

Il sera payé aux porteurs, à partir du 1er juin 1868, six pour cent d'intérêt sur le scrip non encore payé de la Compagnie.

— DIRECTEURS —

Charles Briggs,	A. R. Montgomery,	C. V. Foster,
Ant. Cortines,	A. Lecourt,	H. Schorbier,
Geo. A. Foulkes	Frank Williams,	O. H. Kernochan
E. Rugar,	Thomas Byrne,	Louis Schwarz,
Chas. Leftis,	John Thorpin,	G. L. L. Mayer,
John S. Maxwell,	W. A. Violett,	H. Simon,
P. Anderson,	Hugh McDonald,	F. Del Bondio
Alfred Kenny,	Wm. H. Pinchard,	J. A. Sheller,
A. Fortinne,	John S. Wallis,	J. A. Weberstrom
Geo. W. Dunbar,	George Foster,	A. Marks,
S. F. Moore,	Andrew Stewart,	J. J. Weberstrom
Geo. W. Hynson,	B. Hatch Cantrell	J. J. Lagarde,
Andrew Montgomery,	Jas. Hinton, Jr.,	A. Schorbier,
Henry J. Volk,	R. Pingle,	John Gamble,
E. McIntosh,	Isaac Phillips,	W. T. Williams,
Chas. Weinhaer,	Rudolph Hay	J. Tayon.
H. Gross.		

Vote 1-1d

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.

NOUVELLE-ORLEANS, 20 janvier 1868.

DEUXIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année exp